

## Comité Consultatif d'Action Sociale

Par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a procédé à la dissolution du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la création d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) à l'échelle de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire. Toutefois, l'existence du CCAS avait été maintenu.

Dans un souci de simplification administrative, le CCAS de Beaumont-en-Véron a été définitivement dissous par délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2020.

Néanmoins, afin de pouvoir faire remonter les besoins ou les difficultés d'ordre social, le Conseil Municipal a souhaité maintenir un organisme collégial comprenant des membres extérieurs. Ainsi, un Comité Consultatif d'Action Sociale a été créé.

Les communes peuvent prévoir la mise en place de comités consultatifs dont la composition est fixée par le maire dans les conditions prévues à l'article L. 2143-2 du CGCT, et inclure des personnalités n'appartenant pas au conseil comme des représentants d'associations. Les comités créés dans ce cadre peuvent ainsi transmettre au maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ou encore « être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité ».

<b>COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE</b>	<b>MEMBRES</b>
<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Martine MILLET, Stéphanie DELEPINE, Virginie LESCOUEZEC, Béatrice FAUVY, Corinne GIMENEZ, Eric CHUIN et Vanina PERDEREAU.</i>
<i>Membres extérieurs</i>	<i>Bénédicte BACHET, Nicole CHASSEGUET, Bernard CHATEAU, Yvette DERNONCOURT, Chantal SECHERET, Gaëtan THAREAU, Pascal ROY</i>